

grande voie de terre internationale de l'Europe.

M. Fell, le célèbre ingénieur anglais, qui a imaginé le chemin de fer qui franchit aujourd'hui le Mont-Cenis, a prononcé en anglais un discours qu'on de ses compatriotes a immédiatement traduit à l'assemblée.

Le député du Tarn et Garonne, M. Janvier de la Motte, qui vient de mourir, était le frère du préfet de l'Eure, récemment mis en disponibilité.

C'est le Théâtre-Lyrique et non l'Opéra qui a reçu le Don Quichotte de M. Ernest Boulanger.

Post-scriptum. — Je dois vous signaler un entrefilet que publie le Gaulois sous la rubrique dernière heure.

Est-ce que le Gaulois est fou ? ou a-t-il l'intention de sonner le tocsin ?

Les journaux qui publient des listes de souscription vont, dit-on, publier tous les débats du procès qui se plaide aujourd'hui.

M. Havin est mort hier soir. On dit que M. de Rothschild et Rossini ne passeront pas la nuit.

CH. CAHOT.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LA SEINE

Manifestation au cimetière Montmartre-Souscription Baudin.

C'est hier vendredi que le tribunal correctionnel de la Seine sous la présidence de M. Vivien a appelé l'affaire de la manifestation au cimetière Montmartre-Souscription Baudin.

Sont prévenus : 1° Quentin, Delescluze, Peyrat, Gaillard, Cortès dit Gaillard, Peyrenon, Challemet-Lacour et Duret d'avoir en 1868 à Paris cherché à troubler la paix publique et à exciter à la haine et au mépris du gouvernement par des manœuvres à l'intérieur.

2° Cortès dit Gaillard, Peyrenon et Quentin d'avoir à la même époque par des discours prononcés publiquement le 2 novembre au cimetière Montmartre excité à la haine et au mépris du gouvernement, délits prévus par les articles 2

de la loi du 27 janvier 1858 et 2 du décret du 11 août 1848.

M. Emile Durier demande pour M. Duret, gérant de la Tribune la remise à huitaine, à cause de l'absence de M. Jules Favre qui doit le défendre.

M. Delescluze est interrogé le premier sur ses condamnations antérieures qui sont nombreuses, le prévenu répond que ses antécédents politiques n'existent plus ou alors l'amnistie qui les a effacés est un vain mot.

D. Vous avez dans votre journal le Réveil, annoncé que les cimetières seraient fermés le 2 novembre ?

R. Nous n'avons dit cela qu'après beaucoup d'autres journaux de Paris ou de la province.

D. M. Quentin ne représentait-il pas le Réveil à la manifestation du cimetière Montmartre ?

R. Il ne représentait pas le Réveil. Je savais qu'il devait y aller, et je le priai d'observer ce qui se passerait.

D. Cependant dans le n° du Réveil qui a suivi, on a dit que M. Quentin avait prononcé quelques paroles sur la tombe de Baudin.

R. Oui, parce que ce sont des noms dont nous aimons à renouveler la mémoire, et nous aimons à dire que Baudin a succombé en obéissant au plus saint des devoirs.

M. Gaillard père, 51 ans, est interrogé. Je suis allé au cimetière Montmartre comme j'y vais tous les ans.

D. N'avez-vous pas dit aux groupes : On se rendra à la tombe de Baudin à trois heures ?

R. Jamais, je n'ai pas prononcé ces paroles.

D. N'avez-vous pas publié dans l'Electeur une lettre dans laquelle vous racontiez la part que vous aviez prise à cette manifestation ?

R. Cela est exact.

M. Cortès ou Gaillard fils, 21 ans, ne convient que d'une chose ; il a prononcé une pièce de vers improvisée commençant ainsi :

Vingt ans, vingt ans d'oubli, de douleur, de silence Ont passé sur la pierre où ton nom seul est mis...

D. Dans cette pièce, se trouvent ces deux vers :

Mais le règne insolent d'un pouvoir tyrannique Jusqu'à la fin du temps, non, ne saurait durer.

Voilà ce qui constitue le délit d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement.

M. Peyrenon, homme de lettres, 21 ans. — Ou je me suis rendu au cimetière Montmartre, non pas pour déposer une couronne sur la tombe d'un ami ordinaire, mais d'un ami politique.

D. Vous vous êtes trouvé dans les groupes ? Vous parliez aux uns et aux autres ?

R. Non, Monsieur, je ne savais pas même qu'une manifestation dut avoir lieu.

D. On vous a remarqué allant de groupe en groupe ?

R. On a pu me voir à quatre heures du soir, au moment où ayant une femme à mon bras, je cherchais un ami que j'avais perdu de vue.

D. Avez-vous prononcé ces paroles : « A la mémoire de Baudin mort sur les barricades, pour la défense de la liberté et des lois ; que sa vie nous serve d'exemple et qu'au moment du combat son nom nous serve de stimulant. »

R. Je n'ai pas prononcé ces paroles ridicules.

D. Ah ! vous les trouvez ridicules aujourd'hui ?

R. Mais, Monsieur, je les trouve ridicules en tout temps.

D. Mais quelles sont les paroles que vous avez prononcées ?

R. Monsieur, c'étaient des paroles prononcées dans un moment d'émotion, des paroles qu'il est difficile ensuite de se rappeler.

M. Quentin, 33 ans, avocat à Cambrai. — S'il a annoncé dans le Réveil, dont il est un des rédacteurs, que les cimetières seraient fermés le 2 novembre...

Si j'ai prononcé, ajoute-t-il, quelques paroles sur la tombe de Baudin, c'est parce qu'on m'en a prié, comme représentant du Réveil.

M. Peyrat. Les témoins sont entendus.

Pour extrait : J. REBOUX.

Les journaux de Paris publient la lettre suivante qui leur est adressée par M. Ch. Delescluze, rédacteur en chef du Réveil.

Paris, 13 novembre 1868.

Mon cher confrère,

Le Réveil a été saisi hier dans des circonstances assez étranges pour mériter d'être connues avant la publication de mon prochain numéro de semaine.

Ayant pensé qu'après avoir saisi trois fois de suite l'Avvenir national, la police n'épargnerait pas le Réveil prévenu des mêmes manœuvres, j'avais fait tirer le numéro du 12 à cinq cent exemplaires seulement.

La saisie ne vint pas, et à midi, c'est-à-dire six heures après le dépôt légal, je fis recommencer le tirage pour la distribution de Paris et la poste du soir.

A trois heures, les 3,500 premiers exemplaires ont été saisis chez les dépositaires par des agents y apposés sans doute depuis le matin.

Un commissaire de police vint saisir dans mes bureaux les 71 exemplaires qui s'y trouvaient.

Ainsi, on est demeuré jusqu'à trois heures dans une inaction trompeuse, pour me forcer à dépenser un millier de francs.

Que pensez-vous du procédé ? Ne faut-il pas que le Trésor ait grand besoin d'argent pour qu'un gouvernement descende à de pareilles petitesse ?

Agrez, mon cher confrère, mes salutations empreintes.

Ch. DELESCLUZE, Rédacteur en chef du Réveil.

On lit dans le Journal de Paris : « On a dû examiner hier, en conseil des

ministres, à Compiègne, si des poursuites seraient dirigées indistinctement contre tous les journaux qui ont ouvert la souscription Baudin.

« On dit que l'idée première des poursuites serait venue de Compiègne, mais non pas de l'Empereur.

« On ajoute même que M. Rouher aurait été d'avis, à l'origine, de faire paraître dans le Moniteur une Note disant en substance que le gouvernement honore toutes les belles actions et n'a, par conséquent, aucun motif de s'opposer à la souscription Baudin.

« Nous donnons ces nouvelles sous toutes réserves.

« Le monde diplomatique commence à prendre la souscription Baudin et l'attitude de la presse libérale dans cette affaire en considération.

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

Ouverture de la session de Novembre.

Séance du 13 Novembre 1868.

Présidence de M. C. DESCAT, maire.

1. Le Conseil nomme une commission de cinq membres pour examiner le budget de 1869.

2. La même commission est également chargée de l'examen du budget des hospices.

3. Autorisation donnée à l'administration de faire vendre des arbres provenant de l'expropriation pour le boulevard de ceinture.

4. Renvoi à l'examen de la commission des chemins vicinaux, de la question de l'emploi provisoire des terrains expropriés pour la Promenade, et des moyens à adopter pour clore ledits terrains.

5. La commission du budget de la ville est chargée d'examiner une proposition de travaux supplémentaires au boulevard de ceinture.

6. Adoption d'une proposition de cessation de terrains le long du boulevard.

7. Vote d'un supplément d'indemnité à M. Prévost pour acquisition de terrain, et autorisation donnée au maire de revendre ce même terrain.

8. Vote d'un crédit pour pavage de la rue de la Basse-Masure.

9. Autre crédit de 1,625 fr. pour objets d'ameublement à l'école des Carmélites.

10. Vote d'une somme de 400 fr. pour citernage des caves à l'asile de l'Homelet.

11. Adoption de la répartition des remboursements à faire par divers propriétaires de nouvelles rues.

12. Vœu favorable au classement de la Grande-Rue prolongée dans le chemin n° 9.

13. Vote d'un crédit de 16,000 fr. pour mobilier, trousseaux, indemnités de noviciat et traitement de six nouveaux frères à la nouvelle école primaire rue Neuve du Fontenois.

14. Renvoi à la commission des travaux publics de la question des pans coupés aux angles des rues.

15. Vote d'un crédit de 6,000 fr. pour pavage de la rue de l'Alme, entre la rue Isabauve de Roubaix et la gare du chemin de fer.

16. Autorisation donnée à l'administration d'intenter un procès à M. Minart, de Lille.

17. Renvoi aux commissions des finances et des travaux publics d'une question de modification d'alignement sur la place.

18. Pour des motifs indiqués au rapport, le conseil rejette l'offre faite par la Compagnie immobilière pour établir une école au Pile.

19. Décision favorable prise pour l'éclairage complet de la route de Lannoy jusqu'à l'extrémité du territoire de Roubaix.

20. Confirmation des délibérations prises antérieurement, concernant la réclamation de M. Scamps pour indemnité de l'émeute.

CHRONIQUE LOCALE. D'après les avis transmis du ministère de la guerre aux généraux de divisions et de subdivisions...

MM. Isaac Holden et fils vendeurs, à Croix, une boulangerie, une épicerie et une boucherie destinées à pourvoir les ouvriers de leur établissement de denrées alimentaires de bonne qualité et à bon marché.

Les communes de Croix et de Wasquehal seront prochainement éclairées au gaz.

Par décision de M. le ministre des finances en date du 28 octobre 1868, le département du Nord est autorisé, pour 1869, à planter en tabac pour l'approvisionnement des Manufactures impériales mille hectares (1,000 h.) de terre, non compris le 2° excédant toléré par l'article 436 de la loi du 28 avril 1816.

Le nombre de pieds à planter par hectare sera de quarante mille.

Les prix auxquels les tabacs seront payés sont fixés par cent kilogrammes, savoir :

1° qualité, cent quarante francs (140 francs).

2° qualité, cent dix francs (110 fr.).

3° qualité, quatre-vingt-dix francs (90 francs).

Non marchands, de soixante-dix à dix francs (70 à 10 fr.).

Conformément à l'article 103 de la loi du 28 avril 1816, il sera accordé pour les tabacs de surchoix une allocation de dix francs par 100 kilogr., en sus du prix de la 1° qualité.

Les tabacs non marchands seront payés sur l'estimation des commissions d'expertise dans la limite des prix indiqués ci-dessus et par gradation de dix en dix francs.

Le Cercle de la Concorde offrira lundi soir, à ses membres honoraires, une soirée musicale dont voici le programme :

1. Invocation à Ste-Cécile, symphonie, La Concorde.

VILLE DE ROUBAIX. Grand salon de l'Hôtel-de-Ville. Le jeudi 14 novembre, à 8 heures.

TOURNÉE D'ADIEU. IRREVOCABLEMENT SEUL.

CONCERT PATTI.

M. ULLMAN, mettant à profit l'expérience acquise dans sa précédente tournée, a introduit dans son système d'organisation plusieurs changements notables, et a porté le nombre des artistes, qui, précédemment était de quatre, à huit célébrités.

toutes de premier ordre, dont chacune, par sa haute position, peut SEULE faire l'attraction d'un programme.

CHANT Mademoiselle Carlotta PATTI.

INSTRUMENTISTES Vieuxtemps, Théodore Ritter, Bottesini, Léon Jacquart, Trenka.

CHANSONNETTES Mme Tessoire et M. Levasor.

Dans le courant du concert L' Ave Maria de Gounod sera exécuté par Mlle Patti, MM. Vieuxtemps, Ritter, Bottesini, Jacquart et Trenka.

(A continuer.)

PROGRAMME : Première Partie.

1. Trio pour piano, violon et violoncelle (Mendelssohn). MM. Ritter, Vieuxtemps et Jacquard. 2. Grand air de : Linda di Chamounix (Donizetti), Mlle Carlotta Patti. 3. Fantaisie pour contre-basse: la Sonnambula (Bellini), M. Bottesini.

4. Chansonnettes : le Sermon de la Marquise (Lhuillier), Mme Tessoire. 5. Adagio et rondo (Vieuxtemps), M. Vieuxtemps.

6. La Festa : Valse de bravoure (Ritter) Mlle Carlotta Patti, accompagnée par le compositeur. 7. Scène bouffe : les Réves d'un Anglais (Lhuillier), M. Levasor.

Deuxième Partie.

1. A. Etude. — B. Caprice (Jacquard), M. Jacquard. 2. Prélude sur une méditation de Bach (Gounod), exécuté par l'ensemble suivant : Mlle Patti, MM. Vieuxtemps, Ritter, Bottesini, Jacquard, Trenka.

3. A. Gavotte (Bach). — B. le Chant du Braconnier (Ritter), M. Théodore Ritter. 4. L'Éclair de rire (Auber), Mlle Carlotta Patti. 5. Le Carnaval de Venise (Paganini), M. Bottesini. 6. Duo bouffe : La Directrice et le Témor (Clairville), Mme Tessoire et M. Levasor.

Accompagnateur : M. TRENKA. — Piano de concert d'ERARD.

Dans aucun cas, on ne donnera plus d'un SEUL Concert. LA DISTRIBUTION DES BILLETS a lieu chez M. Victor Delannoy, Grande-Rue, de 9 heures du matin jusqu'à 5 heures de l'après-midi.

On peut se procurer, à la porte, le soir du Concert, tous les billets qui n'auraient pas été vendus à l'avance.

mon oncle, avait-il répété sur tous les tons.

— Tu ne dois rien ; ne te souvient-il pas que tu es libre ?

— Mais je veux...

— Tu ne veux pas davantage ; cette fantaisie est un reste de mauvaise habitude d'écolier. Use de ta liberté.

Et un bras passé sous le sien compléta l'argument en l'entraînant malgré lui.

N'était-il pas libre ? Le dîner fini, Adolphe, malgré les dévotions que le vin de Champagne et le punch faisaient subir à la ligne de ses idées, méditait une fuite adroite ; mais ses amis l'entraînaient à l'Opéra pour assurer le succès d'une danseuse qui possédait des titres incontestables à leur intérêt.

Bref, Adolphe arriva chez madame de Bruère juste à temps pour recevoir des mains du laquais de son oncle le manteau de sa cousine et le lui présenter à la sortie du bal.

Les deux fiancés se quittèrent furieux l'un contre l'autre, et l'orgueil irrité d'Adolphe lui rendit le service d'aider son esprit à inventer une foule d'excellentes raisons, toutes amenées forcément cette conclusion : que ses amis étaient les plus charmants garçons du monde, et que sa cousine voulait exercer sur lui une insupportable tyrannie.

Adolphe rentra à cinq heures du matin, ayant fait des efforts inouïs pour s'amuser sans pouvoir y parvenir. Son sommeil fut agité par une foule de rêves incohérents ; mais à travers ces images confuses, reparessaient toujours le sourire malicieux de M. de Saint-Remy et les yeux courroucés d'Eva.

Au réveil, Rome, Venise et Naples s'of-

frirent dans toute leur splendeur à l'imagination d'Adolphe, et pensant que ce nouveau voyage serait une très noble vengeance, il ne songea plus qu'au départ ; mais Ludovic de Magny en avait décidé autrement.

Sa vie s'employait tout entière à la solution d'un problème difficile : satisfaire de nombreux goûts de dépense avec un revenu plus que modique, et le généreux abandon fait à Adolphe par M. de Saint-Remy lui apparut tout à coup comme une formule algébrique propre à faciliter ses calculs.

Sa famille se composait d'une mère dont le caractère était faible et l'esprit nul ; plus, une sœur coquette et jolie, qui, même pendant la durée d'un plaisir, songeait, avec un regret dévorant, au plaisir qui lui échappait.

Ludovic se dit que mieux valait un beau-frère avec quatre cent mille francs, que l'admission intime dans la maison plus brillante d'un ami.

Son plan fut bientôt arrêté, et sa sœur se promit de le secondier de tout son pouvoir. Il employa toute son adresse à entretenir une sorte d'agueur entre Adolphe et sa cousine, et mademoiselle de Magny, stimulée par l'espoir d'un mariage avantageux, déploya tout son génie dans la manière adroite dont elle manœuvra pour se trouver sans cesse sur les pas d'Adolphe.

Un soir, enfin, Adélaïde de Magny murmura si tendrement un nocturne à deux voix qu'elle chantait avec Adolphe, elle accompagna un morceau de violon avec une intention si évidente de le laisser briller à ses dépens, la mère fut si soltement empressée et affectueuse, que tout à coup Adolphe, averti du danger par sa

propre faiblesse, comprit que la fuite était sa meilleure ressource, et il annonça sans affectation son départ pour le surlendemain.

Adélaïde pâlit et sembla se soulever avec effort pour regagner dans un coin du salon un groupe de jeunes personnes où bientôt l'effroi se manifesta. Mademoiselle de Magny venait de s'évanouir. Adolphe, troublé par les pensées qui venaient l'assaillir, s'esquiva dès qu'il le put démentement, et la nuit, il rêva que, métamorphosé en cheval sauvage, il franchissait avec rapidité de vastes steppes sans limites.

Il jouissait avec orgueil de sa liberté ; le vent se jouait dans sa crinière ; il aspirait avec délices le parfum des hautes herbes que froissaient ses pieds agiles ; tout à coup un ennemi invisible lance sur lui le fatal lazar ; vainement il se débat contre les nœuds multipliés dont il se sent enveloppé ; un dernier et terrible effort va terminer sa vie ou rompre ses liens !... Il se réveille tout haletant... et voit avec stupéfaction devant son lit Ludovic de Magny qui se précipite dans ses bras.

— Qu'est-il arrivé ? s'écrie Adolphe effrayé.

— Il est arrivé, répond Ludovic avec un accent guttural, ce que j'aurais dû prévoir depuis longtemps... J'ai eu à soutenir d'horribles combats entre une délicatesse peut-être exagérée et mes affections les plus chères ; maintenant le silence me paraît coupable, lorsque d'aillieurs il n'est plus commandé par les mêmes motifs.

(A continuer.)